



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
  - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - b) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
  - c) Données ouvertes ;
  - d) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;
  - e) Développement des statistiques régionales ;
  - f) Comptabilité nationale ;
  - g) Statistiques des finances ;
  - h) Statistiques du commerce international et des entreprises ;
  - i) Statistiques industrielles ;
  - j) Statistiques des prix ;
  - k) Programme de comparaison internationale ;
  - l) Comptabilité environnementale et économique ;
  - m) Statistiques relatives aux catastrophes ;
  - n) Statistiques des migrations internationales ;
  - o) Statistiques des établissements humains ;
  - p) Statistiques de la criminalité ;



- q) Statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues ;
  - r) Statistiques de l'éducation ;
  - s) Méthodes de travail de la Commission de statistique.
4. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques démographiques ;
  - b) Statistiques sanitaires ;
  - c) Enquêtes auprès des ménages ;
  - d) Indices des prix ;
  - e) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle ;
  - f) Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques ;
  - g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées ;
  - h) Coordination des programmes statistiques ;
  - i) Intégration des données statistiques et géospatiales ;
  - j) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante et unième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions pendant deux ans, dans la mesure du possible. Ils sont élus pour une période d'un an et réélus à la session suivante s'ils sont toujours représentants auprès de la Commission.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa quarante-neuvième session (New York, 6-9 mars 2018) et adoptées par le Conseil économique et social dans sa décision 2018/227. Le Bureau a ensuite approuvé certaines modifications. La Commission est également saisie du programme de travail provisoire et du projet de calendrier des travaux de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la cinquantième session.

## Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.3/2019/1](#))

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux de la session ([E/CN.3/2019/L.1](#))

### 3. Questions soumises pour examen et décision

#### a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux travaux actuellement menés pour mettre en place un cadre mondial d'indicateurs permettant d'effectuer le suivi des objectifs et des cibles fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce rapport, le Groupe décrit les activités menées en 2018 en application de la décision 49/101 de la Commission, notamment dans les domaines suivants : a) mises à jour de la classification des catégories et élaboration d'une méthode de calcul pour les indicateurs de la catégorie III ; b) critères d'application des directives concernant la circulation et la communication à l'échelle mondiale des données relatives aux objectifs de développement durable et meilleures pratiques en la matière ; c) indicateurs supplétifs utilisables aux fins d'un suivi immédiat ; d) activités réalisées dans le cadre des travaux sur la ventilation des données et par les trois groupes de travail : le groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, le groupe de travail sur l'Échange de données et de métadonnées statistiques, et le groupe de travail sur l'information géospatiale ; e) ajustements sur une base annuelle des indicateurs et élaboration d'un calendrier pour l'examen complet de 2020. La Commission sera également saisie d'un document d'information portant sur les meilleures pratiques en matière de circulation et de communication à l'échelle mondiale des données relatives aux objectifs de développement durable, établi conjointement par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le Comité de coordination des activités de statistique ; d'un document d'information sur la ventilation des données aux fins du calcul des indicateurs des objectifs de développement durable, et d'un document d'information sur les liens qui existent entre les différents éléments du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable.

La Commission sera notamment appelée à approuver : a) les critères d'application des directives concernant la circulation et la communication à l'échelle mondiale des données relatives aux objectifs de développement durable ; b) les ajustements annuels de certains indicateurs du cadre mondial d'indicateurs ; c) le programme de travail du Groupe d'experts pour l'année suivante.

La Commission sera également saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux menés à l'appui du Programme 2030 par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. Dans ce rapport, le Secrétaire général décrit la manière dont a été élaboré son rapport annuel sur les objectifs de développement durable ([E/2018/64](#)) à partir des données et analyses relatives aux indicateurs mondiaux concernant les objectifs de développement durable, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale. Il y présente également les travaux menés pour actualiser la base de données relatives aux indicateurs mondiaux, notamment le lancement d'une nouvelle interface utilisateur, et pour aider les pays à appliquer les

indicateurs au niveau national. De plus, il fait le point de l'état d'avancement des travaux sur les principes et les directives ayant pour objet les plateformes nationales de communication et de diffusion de données, lesquels figurent dans un document d'information ; des travaux visant à la création d'un système fédérant les bases de données de référence aux niveaux national et mondial ; des travaux du Réseau mondial d'établissements de formation statistique. Un document d'information présente en détail les réalisations du Réseau. La Commission est invitée à prendre note des travaux accomplis par la Division de statistique en coopération avec les organismes des Nations Unies, ainsi que de son projet de programme de travail, et à faire des observations sur l'avancée de ces travaux.

La Commission sera en outre saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel contient un résumé des activités récemment entreprises par le Groupe de haut niveau, notamment : a) l'élaboration d'un document sur l'application du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable ; b) la tenue de consultations sur la création d'un mécanisme de financement en vue de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action et le lancement de la Déclaration de Doubaï ; c) l'organisation du deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, à Doubaï (Émirats arabes unis) du 22 au 24 octobre 2018 ; d) l'établissement d'un document sur une coordination plus efficace des activités du système statistique des Nations Unies. Des débats seront tenus séparément sur chaque question.

Par ailleurs, la Commission sera saisie de deux documents d'information : un sur l'application du Plan d'action mondial du Cap et un autre sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système statistique des Nations Unies durant la période couverte par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà.

La Commission sera notamment appelée à : a) approuver la Déclaration de Doubaï ; b) examiner et approuver les recommandations formulées en vue d'améliorer la coordination du système statistique des Nations ; c) examiner et approuver le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau pour 2019.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ([E/CN.3/2019/2](#))

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ([E/CN.3/2019/3](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.3/2019/4](#))

#### **b) Principes fondamentaux de la statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle a établi sur l'application de ces principes et sur les données ouvertes. Ce rapport présente les résultats des travaux menés par le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux, à savoir la conduite d'une enquête mondiale sur l'autoévaluation par les pays de l'application des Principes fondamentaux ; l'établissement d'un document venant

compléter les directives en vigueur concernant l'application des Principes fondamentaux, et qui contient notamment une analyse des questions liées au non-respect de ces directives ; l'application des Principes fondamentaux lors de l'utilisation des sources de données non traditionnelles. La Commission sera également saisie d'un document d'information présentant les résultats complets de l'enquête.

La Commission est invitée à : a) débattre des résultats de l'enquête sur l'autoévaluation par les pays de l'application des Principes fondamentaux ; b) examiner et approuver le document relatif à l'application des Principes fondamentaux ; c) examiner et approuver la proposition qui lui a été faite de prendre note des travaux accomplis par le Groupe des Amis de la présidence durant la période d'évaluation actuelle, lesquels reprendront à temps pour la prochaine évaluation, en 2024.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport que le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle a établi sur l'application de ces principes et sur les données ouvertes ([E/CN.3/2019/5](#))

#### **c) Données ouvertes**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle a établi sur l'application de ces principes et sur les données ouvertes. Ce rapport présente les résultats des travaux menés sur les données ouvertes par le Groupe des Amis de la présidence, à savoir l'élaboration d'un document sur l'utilisation des données ouvertes et notamment l'interopérabilité des outils de collecte de données, les pratiques relatives aux données ouvertes et l'anonymisation des données aux fins de la production de statistiques officielles. On y trouvera également un schéma établissant une correspondance entre les principes relatifs aux données ouvertes et les Principes fondamentaux de la statistique officielle. La Commission sera également saisie d'un document d'information sur l'interopérabilité des données et sur les données ouvertes intitulé « Data interoperability: a practitioner's guide to joining up data in the development sector » (Interopérabilité des données : guide du praticien sur la manière d'établir des liens entre les données relatives au développement).

La Commission est invitée à : a) examiner et approuver le document portant sur l'utilisation des données ouvertes ; b) exprimer ses vues sur le document relatif à l'interopérabilité des données et aux données ouvertes ; c) examiner et approuver la proposition qui lui a été faite d'envisager de créer un groupe de travail chargé de poursuivre l'action menée dans le domaine des données ouvertes et d'exposer ses travaux à la cinquante et unième session de la Commission.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport que le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle a établi sur l'application de ces principes et sur les données ouvertes ([E/CN.3/2019/5](#))

#### **d) Cadres nationaux d'assurance de la qualité**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité. Ce rapport présente la version préliminaire du manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle, dans lequel figurent des recommandations sur l'assurance de la

qualité, un cadre national d'assurance de la qualité actualisé, des conseils pratiques concernant sa mise en œuvre et des documents de référence ayant pour objet l'assurance de la qualité dans le système statistique mondial. Cette version préliminaire est disponible à titre de document d'information. De plus, le rapport rend compte des résultats d'une enquête sur la mise en place d'un cadre national d'assurance de la qualité à l'échelle des pays et contient une proposition visant à aider ces derniers à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité pour la période 2019-2023. On y trouvera également le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années. Les résultats complets de cette enquête sont fournis dans un document d'information. La Commission sera notamment appelée à examiner et à approuver : a) le nouveau manuel ; b) le projet de programme de travail du Groupe d'experts ; c) le projet de plan visant à aider les pays à mettre en place un cadre national d'assurance de la qualité.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité ([E/CN.3/2019/6](#))

#### **e) Développement des statistiques régionales**

La Commission sera saisie du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique. Ce rapport comporte une synthèse des difficultés rencontrées par les pays de la région pour ce qui est de produire des statistiques relatives aux programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Y sont également énoncées cinq mesures jugées prioritaires par les pays pour renforcer les capacités statistiques : mobiliser les utilisateurs et investir dans les statistiques ; garantir la qualité des statistiques et susciter la confiance dans celles-ci ; produire des statistiques intégrées permettant de faire une analyse cohérente ; moderniser les mécanismes de production statistique ; développer les compétences requises.

Le rapport propose une réflexion sur l'orientation stratégique future de la collaboration entre les pays de l'Asie et du Pacifique en matière de statistiques dans certains domaines, tels que le développement des compétences par des partenariats de formation, les efforts de sensibilisation menés conjointement en faveur du renforcement des systèmes statistiques, une attention plus grande aux partenariats public-privé et un intérêt plus marqué pour l'innovation.

La Commission est invitée à réfléchir sur les questions soulevées dans ce rapport et à donner des conseils sur la collaboration à mener à l'avenir aux fins du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique ([E/CN.3/2019/7](#)).

#### **f) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Dans ce rapport, le Groupe de travail fait le point des avancées faites dans le règlement des grandes questions théoriques, dont certaines pourraient dépasser le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, ainsi que de l'appui qu'il apporte aux pays à la traîne. Il fournit également des renseignements sur les questions découlant de la mise en œuvre du SCN, et fait état

en particulier des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant la mise en œuvre du SCN de 2008, et des dernières informations sur la finalisation des publications à l'appui de cette mise en œuvre. Il y présente aussi son programme de travail et celui des commissions régionales, des informations à jour sur l'étendue et le respect du calendrier de la mise en œuvre du SCN au niveau national, et un bilan des activités de coordination menées en matière de collecte et d'échange de données à l'échelle régionale et mondiale. La Commission est invitée à exprimer ses vues et à formuler des recommandations sur les éléments du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2019/8](#))

#### **g) Statistiques des finances**

La Commission sera saisie du rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses structures. Dans ce rapport, il est proposé que les responsabilités qui incombent à l'Équipe spéciale concernant les questions théoriques et méthodologiques relatives aux statistiques de la dette extérieure soient transférées au Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, et que celles liées aux statistiques de la dette publique soient transférées au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques du Fonds.

Cette proposition vise à simplifier la configuration actuelle, qui comprend l'Équipe spéciale et ses trois sous-groupes. Les questions méthodologiques seraient du ressort des trois organes susmentionnés, tandis que les questions de gestion des données seraient examinées par un nouveau groupe de travail spécial appelé groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de la dette. Ce nouveau groupe de travail, qui devrait mener ses travaux par voie électronique, y compris dans le cadre de visioconférences, se concentrerait exclusivement sur les questions de gestion des données et de renforcement des capacités. Il devrait être doté d'une présidence tournante et ferait rapport tous les deux ans au Comité des statistiques de la balance des paiements, au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques. Il est également proposé de suspendre les travaux de l'Équipe spéciale jusqu'à ce la nouvelle configuration simplifiée et la redistribution du programme de travail de l'Équipe spéciale aient fait leurs preuves.

La Commission est invitée à exprimer ses vues ainsi que des conseils sur le projet de configuration simplifiée et la redistribution du programme de travail relatif aux statistiques des finances.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses structures ([E/CN.3/2019/9](#))

#### **h) Statistiques du commerce international et des entreprises**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique. Dans ce rapport, le Groupe d'experts résume les progrès accomplis dans l'élaboration d'un manuel sur la

comptabilisation des effets de chaînes de valeur mondiales, qui présente un compte satellite des chaînes de valeur mondiales au moyen d'un système élargi de comptabilité nationale et de statistiques intégrées sur les entreprises du point de vue des systèmes statistiques nationaux. Élaboré en 2015 pour faire suite à la demande formulée par la Commission à sa quarante-sixième session, ce manuel fournit un cadre de mesures en matière de commerce international et de mondialisation économique. Le rapport contient également une proposition concernant la création d'un groupe de haut niveau sur les statistiques économiques et d'un mécanisme connexe de consultation axé sur les utilisateurs, lequel fonctionnera dans le cadre d'un forum mondial des Nations Unies sur les statistiques économiques. Tel qu'il est proposé, ce mécanisme orienterait la Commission dans la gestion et la coordination des programmes mondiaux relatifs aux statistiques économiques et l'aiderait à répondre aux nouvelles demandes des utilisateurs. La Commission est invitée à étudier les questions qui lui sont soumises pour examen.

La Commission sera également saisie du rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. Ce rapport résume les faits nouveaux concernant les travaux du Groupe de Wiesbaden, tels que présentés à la vingt-sixième réunion de ce dernier, tenue à Neuchâtel (Suisse), en septembre 2018, ainsi que ses domaines d'intervention. Comme demandé par la Commission à sa quarante-huitième session, le rapport comprendra également le programme de travail du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et fournira des renseignements sur son mandat et sa structure de gouvernance, en faisant fond sur le document final de sa première réunion, organisée par la Division de statistique à Mexico en mai 2018. Les travaux menés sur la classification des mesures non tarifaires, établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et approuvée par le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales et l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, y seront également présentés. La Commission est invitée à prendre note de l'avancée des travaux du Groupe de Wiesbaden ; à approuver le mandat, la structure de gouvernance et le programme de travail du Comité, ainsi que les directives des Nations Unies relatives aux registres statistiques des entreprises ; à prendre note des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions ; à approuver la classification des mesures non tarifaires.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique ([E/CN.3/2019/10](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international ([E/CN.3/2019/11](#))

#### **i) Statistiques industrielles**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles. Dans ce rapport, l'ONUDI décrit les activités qu'elle a menées dans le domaine des statistiques industrielles depuis la quarante-septième session de la Commission, en 2016, et fournit des renseignements sur les initiatives de renforcement des capacités



et de formation entreprises en vue de mettre en œuvre les recommandations internationales en matière de statistiques industrielles.

L'ONUDI décrit également dans le rapport son rôle d'organisme responsable du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, certaines activités liées aux statistiques industrielles qui étaient auparavant menées par la Division de statistique sont confiées à l'ONUDI, ce qui devrait permettre à cette dernière d'être entièrement responsable dans ce domaine et, par conséquent, de simplifier la communication des données par les bureaux nationaux de statistique, qui ne s'adresseront qu'à elle. L'ONUDI souligne aussi les difficultés rencontrées dans le financement des activités relatives aux statistiques industrielles dans les pays en développement, notamment pour ce qui est d'obtenir sur les petites entreprises, en temps voulu, les données nécessaires au suivi de la réalisation des objectifs.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les questions soulevées dans le rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles ([E/CN.3/2019/12](#))

#### **j) Statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Dans ce rapport, le Groupe de travail donne un aperçu des faits nouveaux intervenus et des activités les plus récentes menées dans le domaine des statistiques des prix, en particulier des progrès accomplis dans la mise à jour du Manuel de l'indice des prix à la consommation. La Commission est invitée à formuler des observations sur les avancées réalisées à ce jour, à noter qu'une consultation mondiale sur le manuel sera tenue au premier semestre de 2019, et à engager les statisticiens chargés de la compilation des prix au niveau national à répondre rapidement à cette consultation.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix ([E/CN.3/2019/13](#))

#### **k) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (PCI). Dans ce rapport, la Banque mondiale présente les activités menées en 2018 aux niveaux mondial, régional et national pour mener à bien le cycle de comparaison de 2017 et faire du PCI un programme permanent, ainsi que les initiatives entreprises à cet égard en matière de gouvernance, de renforcement des capacités, de recherche, de connaissances et de sensibilisation. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis dans l'exécution du cycle de 2017 et des risques qui subsistent ; à engager les organismes nationaux, régionaux et mondiaux à mener à terme sans plus tarder les activités du cycle de 2017 ; à conseiller les acteurs du PCI afin qu'ils puissent entamer les préparatifs du cycle de 2020 ; à faire comprendre aux organismes nationaux, régionaux et mondiaux qu'il leur faut transposer le PCI dans leurs programmes de travail ordinaires en matière de statistiques, de manière à assurer sa viabilité en tant que programme permanent.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale ([E/CN.3/2019/14](#))

**l) Comptabilité environnementale et économique**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Dans son rapport, le Comité d'experts présente les progrès accomplis dans les domaines d'activité suivants : a) la coordination ; b) l'établissement de méthodes concernant les normes statistiques et la conduite d'autres recherches, notamment sur i) le Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et ii) le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) ; c) la mise au point de bases de données ; d) la mise en œuvre et le renforcement des capacités statistiques ; e) la formulation d'une réponse statistique aux nouvelles questions de politique générale axée i) sur la communication et ii) sur le SCEE et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il y présente également les progrès enregistrés dans la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), notamment en ce qui concerne le financement du projet, dans l'intégration du SCEE aux initiatives mondiales et nationales, y compris à celles qui ont trait aux objectifs de développement durable, aux changements climatiques et à la diversité biologique, dans la mise au point de bases de données mondiales conformes au SCEE, dans la mise en œuvre du SCEE, et expose sa stratégie de communication concernant le projet. La Commission est invitée à se prononcer sur l'avancement des travaux du Comité et sur son programme de travail.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique ([E/CN.3/2019/15](#))

**m) Statistiques relatives aux catastrophes**

La Commission sera saisie d'un rapport sur les statistiques relatives aux catastrophes, élaboré par la Division de statistique en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Conformément à la demande formulée par la Commission à sa quarante-neuvième session, le rapport présente une analyse des statistiques relatives aux catastrophes, en soulignant l'utilité croissante de ces dernières et l'attention plus grande qu'elles suscitent, compte tenu de l'importance que revêt le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il examine cet intérêt accru pour les statistiques relatives aux catastrophes et montre qu'il est nécessaire d'élaborer une position commune dans ce domaine nouveau et essentiel de la statistique. Il fournit des précisions sur la demande et les besoins croissants de données et de statistiques relatives aux catastrophes, et fait le point sur les activités actuellement menées partout dans le monde, l'accent étant mis sur les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement. Il présente une synthèse des travaux des principales organisations internationales et régionales actives dans le domaine des statistiques relatives aux catastrophes, et fait ressortir que ces travaux, qui relèvent de la compétence de la Commission, sont déjà caractérisés par une complémentarité, une coordination et une coopération étroites. À cet égard, on trouvera aussi dans le rapport une réflexion sur les mesures à prendre pour continuer de mettre en place et de renforcer un cadre

statistique commun et une communauté de pratique en matière statistiques relatives aux catastrophes entre les multiples disciplines et domaines de compétence concernés. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur le rapport et à débattre de la voie à suivre.

### **Documentation**

Rapport conjoint du Secrétaire général, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sur les statistiques relatives aux catastrophes ([E/CN.3/2019/16](#))

#### **n) Statistiques des migrations internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations internationales. Dans ce rapport, le Secrétaire général présente les travaux récents que la Division de statistique et le Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques des migrations internationales ont entrepris en 2018 pour donner suite aux demandes formulées par la Commission dans sa décision 49/101 en ce qui concerne : a) la participation du Bureau de la Commission aux négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; b) l'élaboration de méthodes de calcul, notamment dans le cadre de la révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*. Il passe également en revue d'autres travaux en cours, qui ont trait par exemple à la collecte de données et de métadonnées, ainsi qu'au renforcement des capacités en la matière, et évoque les prochaines priorités que se fixeront la Division et le Groupe d'experts en vue d'améliorer les statistiques des migrations internationales. La Commission est invitée à formuler des observations et à fournir des orientations sur les travaux en cours et les priorités futures dans le domaine des statistiques des migrations.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations internationales ([E/CN.3/2019/17](#))

#### **o) Statistiques des établissements humains**

La Commission sera saisie du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains. Ce rapport fait le point des progrès accomplis, sous l'impulsion d'ONU-Habitat, dans la collecte et la compilation de statistiques des établissements humains, ainsi que dans l'élaboration de méthodes et d'améliorations en matière de collecte et de communication de données portant sur certains indicateurs relatifs aux établissements humains, dont le suivi présente un intérêt dans le contexte des objectifs de développement durable. Y figure notamment, à l'intention des organismes nationaux de statistique, une recommandation visant à améliorer le suivi des indicateurs relatifs aux établissements humains et l'établissement de rapports les concernant.

La Commission est invitée à souscrire à l'utilisation de la méthode de l'échantillon de villes par les pays qui ont des difficultés à mettre en place des mécanismes nationaux de suivi et à communiquer des données sur toutes leurs villes, à approuver la création de deux groupes d'experts, l'un chargé de réviser les directives et principes concernant l'utilisation de l'Indice de prospérité des villes, l'autre d'élaborer des directives sur le recensement des taudis, à formuler des observations sur les problèmes que pose la définition des villes, et à s'exprimer sur le mécanisme

de coordination internationale des travaux relatifs aux statistiques des établissements humains.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains ([E/CN.3/2019/18](#))

#### **p) Statistiques de la criminalité**

La Commission sera saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité. Depuis la tenue de la quarante-quatrième session de la Commission, en 2013, des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de tous les domaines de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international. Depuis l'adoption du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable, en 2017, les travaux consacrés aux statistiques de la criminalité et de la justice pénale sont considérés comme prioritaires, l'objectif étant de faciliter le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable dans les domaines de la sécurité, de la violence, du trafic, de l'accès à la justice et de la corruption.

Dans son rapport, outre le point qu'il fera sur les activités menées et les résultats obtenus depuis la présentation de son dernier rapport, en 2015, l'Office décrira les problèmes rencontrés et les activités à entreprendre prochainement. Il s'emploiera notamment à élaborer de nouvelles méthodes de quantification des flux financiers illicites et du nombre de cas de harcèlement sexuel, et apportera une assistance technique aux pays et aux régions pour les aider à réaliser des enquêtes (sur la corruption et la victimisation, par exemple) et à améliorer leurs données administratives dans un souci de conformité avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les problèmes rencontrés et à donner des conseils sur les activités qu'il est prévu de mener dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale ([E/CN.3/2019/19](#))

#### **q) Statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues**

La Commission sera saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues. On trouvera dans ce rapport une analyse des mesures prises pour mettre en œuvre la feuille de route internationale pour l'amélioration des statistiques sur les drogues, qui a fait l'objet de discussions à la quarante-huitième session de la Commission, en 2017. En particulier, l'Office a commencé à examiner les outils et activités de collecte de données pour aider les États Membres à renforcer leur capacité à produire et à analyser des statistiques sur les drogues au niveau national.

Dans son rapport, l'Office a également procédé à un examen de ses activités, des résultats qu'il a obtenus, des problèmes qu'il lui faudra surmonter pour améliorer

les statistiques relatives aux drogues et des moyens de resserrer encore la collaboration entre la Commission de statistique et la Commission des stupéfiants, notamment en ce qui concerne la révision des méthodes de collecte de données sur les drogues à l'échelle internationale.

La Commission de statistique est invitée à apporter des conseils sur les activités prévues, ainsi que sur les moyens de resserrer encore sa collaboration avec la Commission des stupéfiants et de promouvoir le rôle des systèmes statistiques nationaux dans l'établissement de données sur les drogues.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues ([E/CN.3/2019/20](#))

#### **r) Statistiques de l'éducation**

La Commission sera saisie du rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation. L'Institut de statistique, qui est la source officielle de données sur l'éducation comparables d'un pays à l'autre, a pour mission de collaborer avec les partenaires afin de mettre au point de nouveaux indicateurs, procédés statistiques et outils de suivi aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, qui consiste à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Le rapport fait le point sur l'évolution de la situation dans le domaine des statistiques internationales de l'éducation, en particulier pour ce qui est des aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs aux normes, aux méthodes, à la collecte de données et au manque de ressources, notamment financières. Aux fins de l'exécution du Programme 2030, il est indispensable de disposer de statistiques ventilées de qualité et à jour pour répondre aux nouveaux besoins en matière de données et faire face aux difficultés naissantes. Le rapport contient également des informations sur l'initiative de l'Institut de statistique visant à améliorer la coordination de l'action menée à l'échelle mondiale pour renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistiques sur l'éducation, et à y contribuer. Par cette initiative, l'Institut de statistique cherche notamment à élargir son mandat en se dotant d'un rôle d'intermédiaire, l'objectif étant de mieux coordonner les investissements des donateurs et des pays. La Commission est invitée à exprimer ses vues et à fournir des orientations sur les grands axes de cette approche et les mesures que l'Institut propose de prendre pour assumer ce nouveau rôle d'intermédiaire, grâce auquel il entend faciliter l'établissement, à l'échelle nationale, de statistiques de l'éducation qui soient économiques, actualisées, plus intégrées et de meilleure qualité.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation ([E/CN.3/2019/21](#))

#### **s) Méthodes de travail de la Commission de statistique**

La Commission sera saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique. Dans son rapport, le Bureau procède à un examen exhaustif de la structure et des fonctions des groupes exerçant des activités sous les auspices de la Commission. Il passe en revue tous les groupes existants, souligne qu'il

importe de simplifier l'organisation de leurs travaux, de sorte que leurs méthodes de travail soient plus cohérentes et mieux coordonnées, et propose des mesures que la Commission pourrait prendre à cette fin. Le rapport est accompagné de deux documents d'information, à savoir un tableau récapitulatif de l'examen exhaustif des groupes et un graphique présentant les groupes en activité menant des travaux sous les auspices de la Commission.

La Commission est invitée à mener une réflexion sur les questions liées à la gouvernance des groupes et à fournir des orientations susceptibles d'améliorer la cohérence de leurs méthodes de travail.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau sur les méthodes de travail : examen exhaustif de la structure et des fonctions des groupes ([E/CN.3/2019/22](#))

#### **4. Questions soumises pour information**

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Un temps limité sera alloué pour les interventions au titre de ce point de l'ordre du jour.

##### **a) Statistiques démographiques**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général présentant les activités menées par la Division de statistique dans le domaine des statistiques démographiques. Dans son rapport, le Secrétaire général dresse le bilan annuel de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, en mettant l'accent sur les techniques modernes de recensement de la population et des logements, notamment sur l'utilisation de techniques de vérification en temps réel et classique des données dans le cadre du cycle de recensements en cours. Il donne des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil, sur l'élaboration de manuels relatifs aux aspects juridiques et communicationnels de la mise au point de systèmes de gestion des registres et statistiques de l'état civil et des identités, ainsi que sur la collecte de statistiques démographiques par l'intermédiaire des questionnaires de l'*Annuaire démographique*. Il présente également une synthèse des débats de la réunion d'un groupe d'experts, consacrée à l'utilisation de techniques modernes de délimitation des zones urbaines et rurales. En outre, il fait le point sur la constitution et sur les activités du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge, créé à la quarante-neuvième session de la Commission. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2019/23](#))

##### **b) Statistiques sanitaires**

La Commission sera saisie, pour information, d'un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans lequel celle-ci présente les travaux qu'elle consacre aux statistiques sanitaires dans le contexte du suivi des objectifs de développement durable et de son nouveau cadre de suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du « triple milliard », qui consiste à faire en sorte que, d'ici à 2023, un milliard de personnes supplémentaires soient mieux protégées face aux

situations d'urgence sanitaire, un milliard de personnes supplémentaires bénéficient de la couverture sanitaire universelle et un milliard de personnes supplémentaires jouissent d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. Il s'agira là d'étapes importantes vers la réalisation des objectifs de développement durable. En étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique, l'OMS aidera les pays à remédier aux principales lacunes de la collecte des données. Déterminée à ne pas faire de laissés-pour-compte, elle poursuivra ses activités de ventilation des données pour lutter contre les inégalités de santé. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires ([E/CN.3/2019/24](#))

#### **c) Enquêtes auprès des ménages**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. Dans son rapport, le Groupe présente un récapitulatif des activités qu'il a récemment menées et une analyse de l'utilisation qui peut être faite des enquêtes auprès des ménages pour collecter des informations sur les indicateurs des objectifs de développement durable, en veillant tout particulièrement à ne pas faire de laissés-pour-compte. Il fournit également un aperçu des travaux qu'il prévoit d'entreprendre. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages ([E/CN.3/2019/25](#))

#### **d) Indices des prix**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix. Dans son rapport, le Groupe d'Ottawa fait le point sur ses activités récentes et présente les grandes lignes de ses projets. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2019/26](#))

#### **e) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Le Groupe de travail mondial a donné suite aux demandes formulées par la Commission à sa dernière session et a notamment facilité l'accès de la communauté statistique mondiale à ses produits et services sur la plateforme mondiale de l'ONU pour la mise en commun des données, des services et des applications, examiné les défis liés au respect de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité des données et fourni des détails supplémentaires sur le modèle de fonctionnement de la plateforme dans un document d'information. Cette plateforme mondiale participative de recherche et de développement, destinée au partage et à la mise à l'essai de méthodes, de données et de matériels de formation fiables, met à disposition de la statistique officielle des infrastructures et des services technologiques, en collaboration avec le secteur privé, les milieux universitaires et la

société civile. En outre, les différentes équipes spéciales du Groupe de travail (chargées des données issues de l'imagerie satellitaire, des données issues des téléphones mobiles, des données issues des réseaux sociaux et des données saisies par lecture optique, ainsi que des techniques respectueuses de la vie privée) ont organisé des ateliers de formation, élaboré des guides et collaboré à des projets novateurs. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle ([E/CN.3/2019/27](#))

#### **f) Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques, qui présente les activités récemment menées par la Division de statistique afin d'appuyer les actions engagées par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et mieux faire face ainsi aux problèmes de données que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce rapport, le Secrétaire général fournit également des informations sur les formes de collaboration nouvelles ou déjà engagées permettant de synchroniser des initiatives et de tirer parti des partenariats et de la coordination en matière de renforcement des capacités statistiques. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques ([E/CN.3/2019/28](#))

#### **g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées**

La Commission sera saisie du rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques, dans lequel sont présentés les résultats de cette initiative et les activités prévues concernant l'élaboration et l'application de normes communes de mise en commun de données et de métadonnées. Ces normes portent sur les données relatives à des domaines tels que les objectifs de développement durable, le Système de comptabilité environnementale et économique et les statistiques du commerce international, entre autres. Le rapport contient également un aperçu des avancées et des programmes de développement des capacités dans le domaine de l'échange de données et de métadonnées. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques ([E/CN.3/2019/29](#))

#### **h) Coordination des programmes statistiques**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Comité de coordination des activités de statistique, qui résume les travaux menés par le Comité en 2018, notamment les principales conclusions de ses trentième et unième et trente-deuxième sessions, tenues en 2018. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.



### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités statistiques ([E/CN.3/2019/30](#))

#### **i) Intégration des données statistiques et géospatiales**

La Commission sera saisie, pour information, d'un rapport consacré aux activités récemment menées par le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales. Le Groupe d'experts y fournit des informations sur la finalisation des cinq principes du cadre statistico-spatial mondial, et sur les progrès réalisés en vue de l'adoption de ses projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à sa huitième session, tenue en août 2018. La Commission est invitée à prendre note de l'élaboration des cinq principes du cadre et des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans la consolidation et la mise en œuvre du cadre.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2019/31](#))

#### **j) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie, pour information, d'un rapport du Secrétaire général comprenant des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou d'autres commissions techniques qui concernent ses travaux. Le Secrétaire général y décrit également les mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises à ce jour et celles qu'il leur est conseillé de prendre comme suite aux décisions et mandats des organes dont elles relèvent. La Commission pourrait en tenir compte lorsqu'elle examinera les points correspondants de son ordre du jour. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique ([E/CN.3/2019/32](#))

#### **5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique)**

La Commission prendra connaissance d'un rapport oral du Directeur de la Division de statistique concernant les activités, les plans et les priorités actuels.

#### **6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante et unième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième et unième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (voir résolution [1999/51](#)), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2019-2023. La Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du

jour provisoire et la documentation de sa cinquante et unième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

**Documentation**

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission ([E/CN.3/2019/L.2](#))

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2019-2023 ([E/CN.3/2019/33](#))

**7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session**

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa cinquantième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le Rapporteur.

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa cinquantième session, dans lequel figureront les projets de décision et qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

**Documentation**

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session

Document non officiel contenant les projets de décision

---